

DISCOURS DU PRESIDENT DU PARLEMENT GUINEEN AU 145 SOMMET DE L'UIP A KIGALI-Rwanda.

Ce jour 12 octobre 2022.

Mesdames et Messieurs en vos rang titres et qualités respectés.

Mesdames et messieurs.

Du haut de cette tribune, haut lieu d'expression dans la diversité et la pluralité, de la démocratie, je voudrais à l'entame de mes propos, remercier du fond du cœur Madame la Présidente de la Chambre des Députés en tant personnage clé d'un pays qui oblige respect de par son mode de Gouvernance, le leadership exemplaire de son Gouvernement et de ses institutions, mais surtout un peuple résilient face à son histoire, les défis impitoyables, locaux et régionaux.

Aux honorables membres de UIP pour l'opportunité de nous avoir invité à la 145ème session de l'UIP, qui se tient sur la terre Africaine et hospitalière, du magnifique et beau, le Rwanda sur une problématique aussi pertinente que vitale aussi bien pour nos jeunes démocraties, que les plus vieilles démocraties.

Je voudrais également vous exprimer les reconnaissances des plus hautes autorités guinéennes ;

Aussi le sentiment panafricaniste et égalitaire qui anime les autorités guinéennes de l'indépendance à nos jours, tiré au tréfonds de la fierté du peuple guinéen et l'expérience d'une lutte d'émancipation pacifique et qui s'est faite avec la gente féminine comme avant garde.

Ce sentiment ancré dans une conscience républicaine immuable, est aussi, celui de **Son Excellence le Colonel Mamadi DOUMBOUYA**, Président de la Transition guinéenne, qui accorde une importance particulière à la promotion de la femme.

Honorables parlementaires d'Afrique et du monde ;

Distingués invités ;

Malgré la supériorité numérique des femmes au sein de la population mondiale et la prise de conscience quasi unanime que l'égalité de la femme et de l'homme est dans l'intérêt de l'une comme de l'autre et constitue une des conditions préalables à une véritable démocratie, la femme demeure victime de discrimination dans les domaines du travail, des soins de santé et de l'éducation. Elle continue à subir la violence physique et sexuelle.

Elle est maintenue, malgré sa bravoure dans le combat quotidien contre le mal-être, dans la catégorie de sous-représentation dans les organes de gestion et de décision et aux postes de pouvoir politique et économique.

A compétences égales avec l'homme, elle continue d'être systématiquement moins rémunérée que l'homme et toujours susceptibles d'occuper des emplois précaires, plus pénibles et mal payés. Cela commence pour elle, dès la tendre enfance, car elle court plus de risques que le garçon de ne pas être scolarisée.

L'inégalité en matière de statut social et juridique apparaît comme un obstacle dirimant pour les femmes et les filles de jouir de leurs droits, dans tous les domaines de la vie, qu'il s'agisse de services maternels, de services de santé ou de l'éducation, de l'égalité des chances ou de la rémunération équitable, de participation aux processus électoraux et décisionnels et d'accès aux plus hautes fonctions de l'Etat.

Mesdames et messieurs ;

Une observation attentive révèle que la discrimination et la violence à l'égard des femmes prennent racine dans les stéréotypes sexistes, dans les normes coutumières et culturelles préjudiciables et dans la législation discriminatoire.

En République de Guinée, le Président feu Ahmed Sékou TOURE, dès premières heures de l'indépendance de la République, avait très mis en avant le souci moral et politique de promouvoir l'égalité ontologique de la femme et de l'homme, s'efforcent, par divers moyens et mécanisme d'éloigner la vie politique et sociales du schéma traditionnel selon lequel la grande majorité des membres des organes dirigeants du pays doivent être des hommes.

Déjà au moment de la lutte pour la conquête de l'indépendance, il avait mobilisé et organisé les femmes dans de solides structures de revendication et de combat politique.

C'est ainsi qu'au cours de la grève de l'automne qui prit fin le 25 novembre 1953, les femmes soutinrent leurs maris pendant 72 jours consécutifs. Cet événement historique contribua grandement à l'éveil politique de la femme guinéenne.

Elles prirent conscience des obstacles qui découragent les femmes, limitent leur participation ou entravent les progrès vers l'égalité des sexes.

Elles acceptèrent de mettre et maintenir leurs filles à l'école. Elles participèrent aux cours d'alphabétisation et à la vie politique, malgré les pressions de toutes natures.

Le Président Ahmed Sékou TOURE fit leur promotion, nommant des femmes non scolarisées au poste de ministre. Ce fut le cas de Hadja Mafory BANGOURA.

Une place importante est conférée à la promotion de la femme, à l'amélioration de l'image de la femme, c'est ainsi que feu Jeanne MARTIN

va présider la Conférence des femmes africaines/ Panafricaine des femmes de 1962 à 1974 et sera Représentante permanente de la Guinée auprès des Nations-unies, dont elle préside le Conseil de Sécurité.

Elle reste dans la mémoire historique comme l'un des grands artisans de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ayant suivi les travaux de l'Assemblée générale de 1961 à 1978.

L'instrument historique que représente la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) est un élément central de cet objectif.

Elle fait partie de nombreuses femmes par lesquelles s'est illustrée la volonté des autorités guinéennes de confier la responsabilité de défendre les droits des femmes et l'égalité des sexes aux femmes elles-mêmes, à soutenir l'autonomisation des femmes, à lutter contre toutes les formes de discrimination et à prendre des mesures contre la violence.

Le CNT et le CNRD s'inscrivent dans cette logique historique, en vue de faire des institutions et organes de gestion et de décisions des environnements favorables à la famille, au sein desquels les hommes et les femmes peuvent constater que leurs besoins en termes de vie et de travail sont pris en compte.

Nous sommes déterminés à faire de notre organe parlementaire et des autres institutions des espaces dans lesquels le langage et le comportement sexistes sont intolérables, car nous avons conscience qu'en Guinée, chaque structure étatique, économique, sociale et culturelle doit incarner et favoriser l'égalité des sexes et offrir de meilleurs résultats à la lutte contre la pauvreté.

Dans cette perspective, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont de puissants leviers de mutations profondes intrinsèquement liée au développement durable.

Les Réformes de la transition en cours en République de Guinée tendent à mettre en place les lois devant faire de l'institution parlementaire et de l'ensembles des organes de l'Etat des espaces citoyens de liberté, de coopération et de collaboration des hommes et des femmes en vue de répondre ensemble à leurs besoins respectifs.

La sensibilité d'un parlement au genre signifie, à notre avis, intégrer une démarche d'égalité des sexes, évaluer les incidences, pour les femmes, les hommes, les filles et garçons, de toute action envisagée dans le cadre de l'ensemble des pratiques institutionnelles, politiques, programmes et dans toutes autres activités.

La sensibilité au genre implique pour un parlement l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes de manière à faire bénéficier les femmes et les hommes d'avantages égaux dans l'objectif que l'inégalité ne puisse se perpétuer. Le but ultime est d'atteindre l'égalité des sexes.

Il s'agit notamment de prendre mesures internes au parlement pour réaliser concrètement la parité hommes-femmes au niveau de la désignation, de l'élection ou du recrutement de personnel,

par exemple, et de mesures externes pour s'assurer que les femmes et les hommes bénéficient, sur un pied d'égalité, de l'ensemble des avantages à travers un système de justice sociale qui prend en compte la problématique genre.

L'enjeu n'est pas tout simplement d'ordre quantitatif. Il consiste plutôt à transformer notre culture institutionnelle pour pouvoir tirer pleinement parti de notre potentiel résultant de la majorité numérique des femmes et de la règle d'égalité souhaitée et qui soit inclusif, exempt de favoritisme et de discrimination.

Au sien du CNT, nous avons mis en place un caucus des femmes afin que dans un cadre structure, les femmes réfléchissent et propose toutes réformes de nature à valoriser les femmes et à les impliquer dans toutes actions de promotion et de réalisation d'objectifs stratégique pour la parité.

C'est au vu de l'importance du rôle des parlementaires dans l'élaboration de législations favorables à l'égalité hommes-femmes, que ce caucus a été organisé pour promouvoir dans notre pays, au-delà de la transition, des institution sensibles au genre.

Nos efforts et notre engagement, pendant la transition, à promouvoir l'égalité des sexes et à faire en sorte que les institutions de la république soient inclusives, fortes, efficaces et sensibles au genre, procèdera de l'élaboration d'un droit constitutionnel, assorti d'un cadre juridique appliquant la règle d'égalité de genre, prévoyant des quotas et des mécanismes d'élimination de la discrimination et de promotion de l'image de la femme et les garanties d'une présence et d'une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes dans les processus de recrutement, de désignation et d'élection.

Enfin, honorables mesdames et messieurs, je souligne qu'au regard des objectifs de la Transition, le genre ne se rapporte pas seulement aux femmes ou aux hommes, mais également aux relations entre les femmes et les hommes.

La prise en compte des sexospécificités, parmi les objectifs de la transition, s'entend du processus d'évaluation des effets sur les femmes et sur les hommes de toute action planifiée, y compris les mesures législatives, les politiques et les programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux.

Notre rencontre à Kigali est l'éloquente expression de conviction commune, selon laquelle le dialogue entre les représentantes et représentants du peuple est essentiel au développement durable et il ne saurait y avoir de démocratie sans un véritable partenariat entre hommes et femmes dans la conduite des affaires publiques.

Nous sommes ici parce qu'il est ostensible et évident que le Parlement a un rôle fondamental, en tant que modèle pour la société et en tant que moteur de transformation sociale, garantissant l'égalité entre femmes et hommes et les droits fondamentaux des femmes.

Le CNT, que j'ai l'honneur de présider, note une évolution positive des normes sociales et culturelles entravant l'entrée des femmes en politique en les cantonnant à une activité domestique. Cette évolution traduit, entre autres, un progrès dans les législations relatives à la participation des femmes, notamment en ce qui concerne les quotas qui apparaissent comme le dispositif principal utilisé pour faciliter l'accès des femmes au parlement.

Ces progrès démontrent qu'il est également essentiel que les institutions parlementaires soient des lieux ouverts aux femmes, des lieux où les femmes peuvent et veulent travailler et apporter leur contribution.

Nous sommes de l'avis qu'un organe étatique ou une institution parlementaire qui répond aux besoins et aux intérêts des hommes et des femmes à travers ses structures, son fonctionnement, ses méthodes de travail et son action est sensible au genre et c'est dans ce sens que nous travaillons en Guinée.

Honorables parlementaires ;

Distingués invités ;

Les parlementaires doivent être soucieux de l'impact des lois votées et des politiques publiques élaborées par le gouvernement en se basant surtout sur la motivation des initiateurs.

Ceci commande irréfutablement une plus grande connaissance de leurs biens fondés et bienfaits par les citoyens. Cette étape souvent délaissée ou même ignorée dans nos pays, entraîne au finish une surpopulation législative compromettant la perméabilité au sein de la population du pays.

Les efforts sont invariablement centrés sur les élus et les candidats, mais les potentiels candidats sont sous valorisés dans nos démarches (les responsables des partis politiques, les élus locaux et les leaders sociaux et syndicaux.

Les progrès sont plus rapides au niveau des États, mais les partis politiques piétinent encore l'investiture des femmes et des jeunes à des positions éligibles.

En Guinée, nous sommes en Transition. La transition est ce moment de courage qu'il importe de saisir, car la démocratie de tous les jours, est celle qui ne néglige aucune difficulté de la vie réelle des populations. C'est parce qu'en période de transition l'espoir s'inscrit dans la démocratie de tous les jours, qu'il s'en racine dans la réconciliation de l'action politique et de la vie quotidienne, dans la réconciliation de l'État et de la société civile, qu'il tire sa force et sa vitalité de la réconciliation de l'instant et de la durée.

C'est pendant cette période critique de notre parcours que les liens doivent être entretenus avec nos institutions.

Pour qu'en lieu et place de l'isolement, le Dialogue s'instaure.

Qu'au lieu des menaces et des sanctions, les échanges et la solidarité parlementaire s'y intensifient.

Que par l'amitié et la fraternité parlementaire nous trouvions pour les pays en transition l'écoute et l'attention nécessaires pour éviter des transitions bâclées ou qui s'enlisent dans le temps par incompréhension des acteurs nationaux entre eux et les partenaires avec les acteurs.

C'est en cela que l'organe législatif de la Transition guinéenne et d'ailleurs des autres pays en transition trouvent ce cadre approprié pour évaluer les progrès et capitaliser les bonnes pratiques d'ailleurs.

Des obstacles d'hier à endiguer car les parlements doivent être à l'image de la société et non des partis politiques.

Nous avons le grand espoir qu'au sortir de la transition, avec le retour à une vie constitutionnelle normale, le travail du caucus des femmes membres aura contribué à l'élargissement de la participation de la femme aux processus électoraux et décisionnels de manière à rendre irréversible l'accroissement du quota de femme au point d'atteindre et même dépasser la parité.

Je vous remercie.